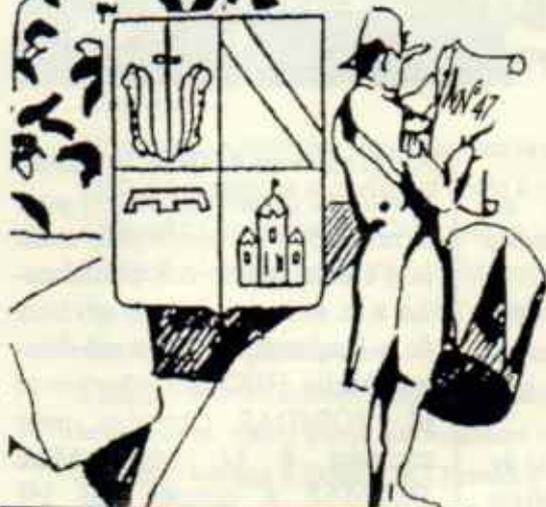
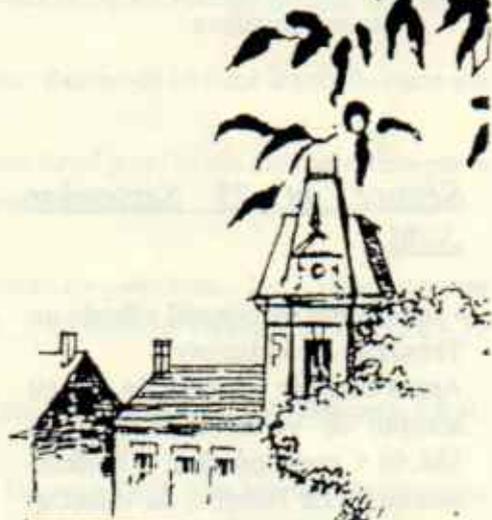


# LE CARILLON



HEUGNES



## Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Commune d'Heugnes.....	2
Téléphonie mobile et Haut Débit.....	3
Pays d'Écueillé.....	4
Etat civil année 2006.....	5
Le Parc Eolien du Pays d'Ecueillé.....	6
Règlement de la voirie de la Communauté de Communes d'Ecueillé.....	8
Pac Eureka.....	10
Fête de Noël.....	10
Familles Rurales Association en danger !.....	10
Club des amis du jeudi.....	11
Concours maisons fleuries..	12

## Le Mot du Maire

En ce début d'année 2007, je présente, à tous, mes meilleurs voeux de bonheur, santé et prospérité. Bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

Cette année 2007 va être importante avec les élections présidentielles, les 22 avril et 6 mai prochains, et les élections législatives les 10 juin et 17 juin qui vont orienter notre pays pour les cinq années qui viennent.

Bonne nouvelle, le mât de téléphonie mobile est opérationnel pour S.F.R. et Bouygues, très bientôt pour Orange.

Quant au parc éolien, on ne voit toujours rien venir... De la réponse dépendra un printemps agité ou pas.

Bonne année à tous

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal n° 47  
JANVIER 2007

Le Carillon - Bulletin Municipal réalisé par la commission de l'Information  
Mairie - 36180 Heugnes - Tél. 02 54 39 01 85 - Fax 02 54 39 07 06

# COMMUNE D'HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :



## Séance du 29 Septembre 2006

### **- Indemnité de conseil allouée au Trésorier de Valençay**

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de verser la somme de 386,40 € correspondant à l'indemnité de M. Le Trésorier de Valençay pour l'exercice comptable 2006.

### **- Projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers**

Après avoir pris connaissance des courriers de Messieurs GERBAUD et PINTON concernant ce projet, le conseil s'oppose à ce projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

### **- Demande de subvention pour le Rallye National de l'Indre 2007**

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention du R.I.O pour l'organisation du Rallye National qui traversera la commune de Heugnes en 2007, le Conseil refuse de subventionner l'organisation mais propose de présenter le dossier à la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

### **- Dissolution du Syndicat Intercommunal de Défense de la Voie Métrique**

Monsieur le Maire présente au conseil les documents relatifs à la dissolution du Syndicat Intercommunal de défense de la Voie Métrique Argy/Luçay le Mâle, et aux conditions de répartition de l'actif et du passif.

Après en avoir délibéré, le conseil

municipal :

- approuve la dissolution du S.I.V.U. avec effet au 31 décembre 2006

- accepte la répartition entre les communes membres des biens de l'actif et du passif.

### **- Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte pour la valorisation du train touristique Argy/Valençay**

Après avoir entendu l'exposé sur la création du Syndicat Mixte dénommé Syndicat pour la Valorisation du train touristique Argy/Valençay et selon l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales, "l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté". Aussi après en avoir délibéré, le conseil accepte l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé au *Syndicat pour la valorisation du train touristique Argy/Valençay*.

### **- Résiliation du bail de location gérance de la boulangerie et choix du successeur**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des courriers de M. et Mme Marc THOMAS, gérants de la boulangerie municipale depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005, lesquels font part de leur souhait de résilier le bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la résiliation du bail. Après avoir pris connaissance des candidatures à la succession de la gérance de la boulangerie, le conseil désigne Melle HUDIN Catherine et M. ROBIDAS Christian pour succéder à M. Mme Marc THOMAS à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

### **- Grange des cantonniers**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de confier la grange des cantonniers à la Communauté de Communes pour un éventuel projet de réhabilitation.

## Séance du 27 Octobre 2006

### **- Cession du bail de M. DUBOIS au profit de Mme SINIC**

Après avoir pris connaissance de la demande de cession de bail de M. DUBOIS à Mme SINIC pour les parcelles E 185, 186, 187 et 188, le conseil accepte cette cession pour une durée de 12 ans.

### **- Confection des colis de Noël**

Le conseil retient l'offre de l'entreprise BRUAND, apiculteur à Ecueillé pour les pots de miel toutes-fleurs de 500g dans le colis de Noël.





**- Résiliation du bail 5, Place Saint-Martin**

Après avoir pris connaissance de la demande de résiliation de bail de M. et Mme SINIC du logement 5, Place Saint-Martin, pour raison professionnelle, le conseil accepte cette demande à compter du 31 octobre 2006.

**- Précisions apportées au bail de la boulangerie**

Suite à la demande des Grands Moulins de Paris, le bail est modifié comme suit :

- le conseil décide de ne pas modifier la durée du bail,

- d'apporter les précisions suivantes à l'article 8 " ... Ils sont tenus, en outre de remplacer, à leurs frais tout objet figurant à l'inventaire qui viendrait au cours du présent bail à disparaître de quelque manière que ce soit. Le changement du gros matériel est à la charge de la commune."

- d'ajouter une ligne supplémentaire à l'article 12 : "le véhicule de tournées reste la propriété des preneurs."

**Séance du 24 Novembre 2006 :**

**- Achat d'un batteur pour la boulangerie**

Le Maire présente au conseil le

devis de la société ECLIP'SERVICE pour l'acquisition d'un batteur. Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis pour un montant de **1887,00 € H.T**

**-Demande de logement 3, place Saint Martin**

Après avoir pris connaissance de la demande de location du logement communal situé 3, place Saint Martin de Madame BEUNZA Liane, le conseil accepte cette demande. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail, à intervenir et à dresser un état des lieux au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

**- Demande de redevance EDF pour l'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire informe le conseil du montant de la redevance due par EDF pour occupation du domaine public soit 164,77 € pour l'année 2006. Cette somme sera mise en recouvrement en 2007.

**- Notification d'accord pour le martelage de la parcelle n°13 - bois communaux**

Après avoir pris connaissance du projet, présenté par l'O.N.F., le conseil accepte le martelage de la parcelle n°13, la coupe et la vente en bloc et sur pied de bois.

**- Demande de subventions**

- le conseil refuse d'allouer une subvention à l'Association Française des Sclérosés en plaque (N.A.F.S.E.P.)

- le conseil refuse d'allouer une subvention à l'ANCVR - médailles de la Résistance pour l'entretien et le fleurissement des stèles.

**- Demande de complément de relevé topographique**

Monsieur le Maire présente au conseil le compte rendu de la réunion avec les services de la D.D.E. concernant l'assainissement. Après avoir délibéré, le conseil décide de demander un complément de relevé topographique pour le dossier "assainissement" au cabinet DAYOT (Buzançais)

**- Décision modificative n° 01/2006 - Budget annexe de la boulangerie**

Le conseil municipal décide, pour financer l'achat du batteur d'un montant de 1887,00 € H.T. de prendre la décision modificative suivante

Article 2135	+ 2257 €
Article 2313	- 2257 €



**TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT**

Le mât de téléphonie mobile est installé et malgré là aussi des interventions, il ne sera pas démonté. Une heure de conversation téléphonique avec Madame La Secrétaire Générale de la Préfecture pour situer sur une carte la position de tel lieu-dit par rapport au mât, cela devient un peu usant. Mais rassurez vous le mât sera définitivement opérationnel prochainement et c'est tant mieux. Déjà S.F.R. et BOUYGUES fonctionnent, ORANGE devrait suivre.

Ce mât devrait normalement servir de tête de réseau WIFI par la suite ; la communauté de Communes attend les subventions pour la couverture des zones blanches. Une ligne budgétaire est prévue et alimentée dans le budget 2007 du Conseil Général. 5 des 13 pylônes construits dans le département serviraient semble-t-il dans un proche avenir, de tête de réseau WIMAX

B.G

# PAYS D'ECUEILLÉ

## Comptes-rendus des Conseils de Communauté de Communes



### Séance Du 31 août 2006 :

Dès l'ouverture de la séance, Madame Michèle MORIN, Présidente, a demandé à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur François VANDENBOSSCHE, l'un de ses délégués titulaires, décédé le 2 Août 2006.

### Puis l'ordre du jour est abordé :

Le dossier de consultation des Entreprises relatif à la mise en place du Haut débit Internet sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, établi par le bureau d'étude ASE Consulting à Labège (31) est approuvé et Madame la Présidente ou le 1<sup>er</sup> Vice président sont autorisés à lancer la consultation sous la forme "procédure adaptée" à retenir l'entreprise la mieux disante et à signer toutes les pièces au marché correspondant.

De même, la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'immeuble de Jeu-Maloches va être lancée.

Le conseil de Communauté prend connaissance de l'arrêté préfectoral en date du 08 août 2006 portant modification de ses statuts ainsi que des résultats de la consultation effectuée pour les travaux de voirie, à savoir :

Lot "entretien des fossés et dérasement d'accotements" : ent. MERY Emmanuel à Guilly

Lot "Travaux de renforcement de chaussées (enduits)" : ent. COLAS au Poinçonnet

Lot "Travaux, transport et mise en oeuvre d'enrobés" : ent. COLAS au Poinçonnet

Lot "Fourniture de liants" : ent. COLAS au Poinçonnet

Lot "Fourniture et transport de granulats" : Carrières RAMBAUD à la Peyratte

Lot "Fourniture de panneaux de signalisation" : Sté LACROIX à Saint-Herblain

Il prend note de l'obtention d'une subvention D.G.E. à hauteur de 20 % pour l'ensemble de ces travaux et fournitures de voirie, laquelle vient s'ajouter à la subvention du Conseil Général allouée en début de l'année.

Le Permis de Démolir et le Permis de Construire concernant la Médiathèque ont été obtenus ; les travaux devraient débiter prochainement.

Le Conseil de Communauté de Communes prend note des différentes démarches à réaliser pour dissoudre l'actuel Syndicat Intercommunal de défense de la Voie Métrique Argy/Luçay le Mâle et créer un Syndicat Mixte auquel adhèrera la Communauté de Communes.



### Séance du 27 Novembre 2006 :

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle MORIN, Présidente, a, lors de sa dernière séance, pris note des délibérations des Conseils Municipaux de Gehée et Heugnes désignant de nouveaux délégués titulaires ou suppléants.

Il accepte l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat pour la valorisation du train touristique Argy/Valençay et élit les délégués chargés de le représenter.

Concernant la mise en place du Haut Débit Internet sur son territoire, le Conseil de Communauté prend note que l'offre de l'entreprise INFOSAT ICPS SA à Petit Quevilly (76) a été retenue mais que l'ordre de service ne pourra être transmis qu'après l'obtention des accords de subventions. Madame la Présidente ou le 1<sup>er</sup> Vice Président sont autorisés à signer la convention d'occupation d'infrastructures "Point Haut" à intervenir avec les communes concernées.

Il prend note des entreprises retenues concernant la réhabilitation de l'immeuble de Jeu-Maloches, à savoir :

Lot "Menuiseries Intérieures Bois - Menuiseries Extérieures PVC" : Ent. LEMOINE-PIVRON à Ecueillé (36),

Lot "Plâtrerie - Isolation" : Ent. DARNAULT à Pellevoisin (36),

Lot "Electricité- Chauffage-VMC - Plomberie" Sarl GANDOLFI à Ecueillé (36),

Lot "Peinture-Revêtements de sols" : Ent. RICHARD à Châtillon-sur-Cher (41),

Les lots "Maçonnerie-Assainissement" et "Couverture-Zinguerie" ayant été déclarés infructueux, une nouvelle consultation est engagée.

Les demandes de subventions ont été transmises aux organismes concernés et l'offre de Groupama Assurance a été retenue pour ce qui est de l'assurance Dommages - Ouvrages.

Il prend également note du résultat de la consultation relative au lot "Charpente - Couverture - Zinguerie"

Concernant la bibliothèque : l'Entreprise VIOVI de Buzançais, mieux disante, est retenue.

Considérant la participation de l'école de Pellevoisin au Prix littéraire ESCAPAGES 2006-2007 organisé par l'Association ALADIN, le Conseil de la Communauté de Communes émet un avis favorable pour transférer une partie des crédits alloués pour la bibliothèque à ladite Association.

Le Maître d'oeuvre retenu pour l'aménagement de locaux pour la Communauté de Communes est le Groupe Sept à Châteauroux, mieux disant. Le Permis de Construire devrait être

déposé prochainement.

Il a été décidé d'acquérir un terrain situé sur la Commune de Pellevoisin pour constitution d'une Réserve Foncière, et d'octroyer une subvention à Rallye Indre Organisation pour le Rallye National de l'Indre des 26, 27 et 28 Octobre 2007 qui passera sur les Communes de Heugnes - Pellevoisin - Villegouin.

Quant à l'immeuble "Le Berry" à Villegouin, une estimation a été sollicitée auprès des Services Fiscaux du Loiret et sera affichée en mairie de Villegouin.

## **ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2006**

### **NAISSANCES**

**DUBOIS** Loïs le 4 juin 2006 à Châteauroux  
**COURTINE** Mathéo Danie Pascal le 26 juin 2006 à Le Blanc  
**HÈME** Tristan Gautier le 20 août 2006 à Châteauroux

### **MARIAGES**

Mariage de Marc Julien **THOMAS** et de Estelle Francette Christine **RAJOYE**  
le 10 juin 2006

Mariage de François Pierre Marie **PATIER** et de Monika Anna **POPLAWSKA**  
le 17 juin 2006

Mariage de Romain Charles **BRAZILLE** et de Dorothee Alexandra **LEROUX**  
le 5 août 2006

### **DECES**

**THIBAUT** Georges Louis le 12 mai 2006 à Heugnes

**RICHARD** Renée Andrée Désirée Veuve **THIBAUT** le 26 juillet 2006 à Levroux  
(transcription)

**BORGET** Camille Paulette veuve **BAUGER** le 31 juillet 2006 à Châteauroux  
(transcription)

**VANDEBOSSCHE** François Claude Bernard le 2 août à Châteauroux  
(transcription)

**GARNIER** Marcel Maurice le 4 novembre 2006 à Heugnes

Il faut que vous sachiez que Monsieur le Préfet s'apprêtait à signer favorablement le projet vers la fin octobre. Mais suite toujours à d'importantes et incessantes pressions venant de particuliers voulant protéger leurs intérêts personnels, le dossier est aujourd'hui dans les murs d'un ministère. Alors que tous les préfets de France accordent des permis de construire pour des parcs éoliens, Monsieur le Préfet de l'Indre attend des ordres de PARIS. En façade, un avis négatif de la DIREN ralentit le dossier mais surtout cache les coulisses où là les choses sont beaucoup plus simples.

Les élus de la Communauté de Communes n'ont pas de mots assez durs pour qualifier les intérêts personnels et cet avis est très largement partagé par la population.

Les chauves-souris, les pluviers dorés et les vanneaux huppés ont bon dos !

Quant à la pétition de 130 signatures à laquelle l'association "Vent Contraire" fait allusion dans la NR du 23 décembre, cette liste, je l'ai eue devant les yeux le dernier jour de l'enquête publique ; seulement une vingtaine de signatures émane du canton d'Ecueillé et pour la plupart nous connaissons leur motivation puisque certains l'ont avouée eux-mêmes. Les conclusions de l'enquête publique (**voir par ailleurs**) sont assez claires sur ces points.

Que les terriens (pour ne pas reprendre le terme exact utilisé) acceptent tout pour de l'argent n'est pas chose facile à digérer. Mais quelques emplois et 200 000 € de taxe professionnelle (pour le parc initial), c'est toujours bon à prendre au passage.

15 000 € de redevance pour la commune permettrait de rembourser aisément des prêts pour l'assainissement entre autres et par là même ne pas augmenter exagérément le prix du m<sup>3</sup> d'eau.

Je pense qu'il est grand temps d'être sérieux. J'attends avec une certaine impatience le verdict. A l'heure où j'écris ces lignes, le ministère concerné, où nous nous sommes déplacés début décembre, planche toujours sur le dossier. A l'heure où vous recevrez le Carillon peut-être que la réponse sera donnée.

En cas d'avis négatif, les élus de la Communauté de Communes auront à se pencher sérieusement sur deux points :

1) leur façon de rendre publique et de médiatiser ce qui s'est passé pour que tout le monde sache. A chacun ensuite de juger.

2) Sur leur raison d'exister, car à quoi servent les élus s'il suffit d'intervenir en haut lieu pour régenter tout un secteur. Différents articles de presse dans différents journaux ont été suffisamment explicites sur le sujet.

B.G

## RAPPORT ET CONCLUSION DE L'ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DELIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DU PARC EOLIEN DU PAYS D'ECUEILLE ( 16 EOLIENNES)

### 1) Les permanences :

A la mairie de Heugnes : les 9/6, 18/6, 24/6, 10/7

A la mairie de Villegouin : les 9/6, 17/6, 28/6, 10/7

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, aussi bien à Heugnes, siège de l'enquête, qu'à Villegouin, commune où les documents décrivant le projet et

des registres d'enquêtes ont été mis à la disposition du public et où les Commissaires Enquêteurs ont reçu le public.

Les affichages en mairies et sur les lieux d'implantation des éoliennes et des communiqués de presse, ont informé les habitants des dates et durée de l'enquête publique.

Bien avant l'ouverture de l'enquête publique, les communes de Heugnes, Villegouin et Ecueillé, ont fait paraître des articles sur les éoliennes et le projet d'implantation dans les bulletins municipaux et ont distribué à tous les foyers de la Communauté de Communes des documents d'information fournis par le maître d'ouvrage (des exemplaires de ces documents sont



jointes au rapport). Une exposition et une conférence ouvertes au public, ont eu lieu en 2005. Ainsi toute la population concernée était parfaitement informée.

## 2) Synthèse du projet :

La SAS, Société d'Exploitation du Parc Eolien du Pays d'Ecueillé, Parc Mail 6, allée Irène Joliot Curie, Bat. B, 69791 - SAINT PRIEST, filiale du groupe GAMESA Energie France, maître d'ouvrage, a déposé 4 demandes de permis de construire pour pouvoir implanter 6 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Villegouin et 10 sur le territoire de la commune de Heugnes. Une étude approfondie de l'impact sur l'environnement avifaunistique, floristique et chiroptérologique, les aspects paysagers, les effets sur la population, et les aspects socio-économiques a été réalisée afin d'informer pleinement la population et fournir des éléments nécessaires à la prise de décision définitive du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, qui lors de sa séance du 12/10/2004, a émis un avis favorable à l'installation d'éoliennes, sous réserve de l'obtention de cette étude technique du maître d'ouvrage.

## 3) AVIS

Afin de pouvoir répondre aux directives de l'Europe et de diversifier la production d'énergie, pour sortir du nucléaire dont le traitement des déchets présente un nombre important de nuisances, pour devenir moins dépendants d'autres moyens de

production d'énergie, tels que l'hydraulique (fluctuation des niveaux d'eau) et le pétrole (centrales thermiques), il devient impératif d'utiliser d'autres moyens de production d'énergies renouvelables et non polluantes, tels que le solaire, la géothermie et l'éolien. Ce dernier doit être pris en compte tout autant que les autres sources renouvelables qui toutes ont leurs avantages mais aussi des nuisances et des coûts, mais de nature bien moindre que le nucléaire ou les centrales thermiques. De ce fait, il ne faut pas rejeter les possibilités d'utilisation du vent pour produire du courant électrique sans polluer l'atmosphère.

La France est tenue de produire d'ici 2010 10% de ses besoins énergétiques par des sources renouvelables et non polluantes, dont 21% d'électricité qui peut être fournie en partie par des aérogénérateurs. La création de parcs éoliens a donc été envisagée.

Pour créer un parc éolien dans le Pays d'Ecueillé, les communes de Heugnes et de Villegouin ont été choisies.

L'étude très complète qui a été établie, plaide en faveur de l'installation de 16 éoliennes à des emplacements éloignés d'au moins 500 m des habitations et précise les mesures qui seront prises pour réduire à un minimum les éventuelles nuisances lors de la mise en place et lors du fonctionnement, et les avantages pour préserver l'atmosphère. L'installation d'éoliennes apportera des avantages socio-économiques aux deux communes rurales qui ne disposent pas de ressources provenant d'industries locales.

Les arguments des opposants résidant à Heugnes ou Villegouin, communes les plus concernées par la présence d'aérogénérateurs, n'apportent pas des éléments suffisamment convaincants et significatifs au point de condamner le projet. L'étude a été faite sérieusement en utilisant les avis de spécialistes. Elle apporte des éléments positifs pour la création d'un parc éolien, qui, en particulier, contribue à la réduction de l'effet de serre et qui s'ajoute à l'obligation de la France de diversifier ses sources d'énergie, dont l'éolien doit trouver sa place parmi d'autres.

En conséquence nous émettons un

## AVIS FAVORABLE

à la demande de délivrance de 4 permis de construire 16 éoliennes sur des emplacements sur le territoire des communes de Heugnes et Villegouin par le maître d'ouvrage, la SAS Société d'Exploitation du Parc Eolien du Pays d'Ecueillé.

*La commission d'enquête publique.*



# Les objectifs du nouveau règlement de voirie De la Communauté de Communes d'Écueillé

## 1 - PREAMBULE

Le présent règlement de voirie définit les nouvelles règles d'intervention, les règles de conservation et de surveillance du domaine public ainsi que les règles de financement de la Communauté de Communes du Pays d'Écueillé, dans le cadre de sa compétence voirie.

## 2- DENOMINATION DES VOIES

Toutes les voies qui font partie du domaine public communal (voies communales, rues, dessertes de zones artisanales ou agglomérées) et appartenant aux communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays d'Écueillé, sont dénommées "routes d'intérêts communautaires".

Elles sont répertoriées dans un tableau de classement régulièrement tenu à jour.

A ce titre, il peut être distingué deux catégories de voirie sur lesquelles la communauté interviendra :

- les voies de niveau I - intervention tous les dix ans
- les voies de niveau II - intervention ponctuelle

## 3 - MAITRISE D'OUVRAGE - MAITRISE D'OEUVRE

La Communauté de Communes du Pays d'Écueillé (C.C.P.E.) sera maître d'ouvrage sur les voies d'intérêts communautaires, dans le cadre de ses compétences.

La maîtrise d'oeuvre peut être de nature privée, étatique ou communale.

## 4 - POLITIQUE ROUTIÈRE

La politique de la C.C.P.E. en matière d'investissement routier comprend :

- le renforcement des couches de roulement et les travaux préparatoires,
- Les grosses réparations de chaussées,
- Les travaux sur les ouvrages d'art,
- La fourniture et la mise en oeuvre des dispositifs de sécurité,
- La mise aux normes des itinéraires en terme de signalisation,
- La création de voies nouvelles,
- L'ouverture, l'élargissement et le redressement des voies.

La politique de la C.C.P.E. en matière d'entretien routier comprend :

- Les équipements et dispositifs de sécurité,
- La réparation des dégradations de la chaussées,
- L'assainissement de la chaussée,
- L'entretien des dépendances.

## 5 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET INTERVENTIONS D'URGENCE

Les domaines d'action rentrant dans le cadre de la compétence voirie portent sur les travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire existante ou créée.

En raison des délais d'intervention, il convient de distinguer les travaux d'entretien programmés et les interventions d'urgence.

### Travaux d'entretien programmés :

Il s'agit de travaux, hors programme de renouvellement, ne présentant pas de caractère d'urgence et visant à maintenir en état les structures. Ces travaux, peuvent être exécutés par une entreprise ou un service spécialisé dans le cadre d'un programme périodique, et portent sur :

- les réparations partielles de la chaussée et de ses dépendances,
- Les réparations des équipements d'écoulement des eaux pluviales,
- Les petites réparations des ouvrages d'art et murs de soutènement,
- L'entretien des dépendances (accotements, fossés, talus ..),
- L'entretien de la signalisation et des équipements de sécurité,
- Le balayage des voies à caractère de rues.



### **Interventions d'urgence :**

D'une manière générale, les communes conservent leur pouvoir en matière de sécurité des biens et des personnes.

Elles assureront dans le cadre de conventions, la surveillance et la mise en sécurité du domaine communal. A ce titre, elles pourront prendre toutes dispositions et exécuter tous travaux visant à préserver la sécurité de l'usager dans les meilleurs délais.

Les communes assureront ces interventions d'urgence dans le cadre de leur pouvoir de police.

Néanmoins, et afin de lever toute ambiguïté, ces interventions d'urgence feront l'objet de conventions de mise à disposition des moyens humains et matériels communaux auprès de la Communauté de Communes.

### **6 - ECOULEMENT DES EAUX ISSUES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Les propriétés riveraines situées en contrebas du Domaine Public Routier sont tenues de recevoir les eaux de ruissellement qui en sont issues.

Les propriétaires concernés, accueillant les eaux de ruissellement ou propriétés supportant les ouvrages hydrauliques annexes, doivent prendre toutes dispositions pour permettre, en tout temps, ce libre écoulement.

### **7 - AMENAGEMENT DES ACCES**

Les dispositions et dimensions des ouvrages destinés à établir la communication entre la route et les propriétés riveraines doivent toujours être établies de manière à ne pas déformer le profil normal de la route et à ne pas gêner l'écoulement des eaux. La construction et l'entretien des ouvrages sont à la charge du propriétaire riverain.

Les propriétaires des terrains riverains sont tenus d'entretenir les ouvrages.

### **8- ALIGNEMENT INDIVIDUEL ET IMPLANTATION DE CLOTURES**

Les alignements individuels sont délivrés par le Maire. Les haies sèches, clôtures, palissades, barrières doivent être établies suivant l'alignement, sous réserve des servitudes de visibilité. Toutefois, les clôtures doivent être placées au moins à 0,50 m en arrière de cette limite.

Ces clôtures devront être soumises à l'avis du Président de la C.C.P.E. et autorisation du Maire.

L'écoulement des eaux dans les fossés de la route, ne peut être intercepté.

Lorsque les aqueducs ont une longueur supérieure à 15 mètres, ils doivent obligatoirement comporter un ou plusieurs regards pour visite et nettoyage.

Tout rejet d'eaux insalubres est interdit sur le domaine public.

### **9 -DEPOT DE BOIS SUR LE DOMAINE PUBLIC**

L'installation de dépôts de bois temporaire destinée à faciliter l'exploitation forestière peut être autorisée sur le domaine public routier communautaire à l'exclusion de la chaussée, lorsqu'il n'en résulte aucun inconvénient pour la circulation, la visibilité et le maintien en bon état du domaine public.

Ces dépôts seront strictement limités à une durée et à un emplacement bien déterminé.

En cas de dégradation, le domaine public routier communautaire est remis en état par l'occupant ou, après mise en demeure non suivie d'effet, par l'administration de la C.C.P.E. aux frais de l'intéressé. Les dépenses sont décomptées et recouvrées par voie de titre de perception.

### **10 - EXERCICE DU POUVOIR DE POLICE**

Le pouvoir de police est exercé par les Maires sur l'ensemble du réseau routier communal et communautaire.

Les autorisations de voirie sont délivrées par le Maire après avis du service voirie de la C.C.P.E. La demande doit en être faite au Maire un mois avant la date prévue pour l'occupation du domaine public routier.

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune. Ils sont gérés par la commune.

## PAC EUREKA

Programme d'Activation Cérébrale  
Le Remue-Méninge

Perdre ses clefs, égarer ses lunettes, ne plus retrouver un nom, un mot, oublier un rendez-vous ...

Troubles de mémoire ? Ce n'est, le plus souvent, qu'un manque d'entraînement des fonctions cérébrales !

C'est pourquoi la MSA (Mutualité Sociale Agricole) propose sur notre canton un atelier "mémoire" en 2007 appelé PAC EUREKA.

Ce Programme d'Activation Cérébrale est destiné à faire travailler la mémoire et stimuler les fonctions intellectuelles et cognitives en 16 séances dans une ambiance chaleureuse.

Pour plus de renseignements, une fiche informative est à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

## Fête de Noël 2006

Samedi 16 décembre 2006, les enfants et leurs familles ainsi que les habitants de la commune de Heugnes étaient invités par les associations : l'amicale des pompiers, le comité des fêtes, l'A.S. Heugnes, la SABA, les amis du jeudi, Familles Rurales et la Municipalité à un arbre de Noël.

L'après-midi a commencé par un spectacle créé et interprété par Fanny Béunza, une artiste de notre commune, accompagnée de ses amis ours Till, Gentillesse... qui prenaient vie grâce aux enfants présents dans la salle. Puis ce fut le tour du lâcher des 37 ballons (un pour chaque enfant) avec une récompense pour les enfants dont les ballons ont été retrouvés à Argenton sur Creuse l'an passé. Enfin le moment tant attendu des petits et des grands sur le quai de la gare : l'arrivée du Père Noël, en train, accueilli joyeusement par tout le monde, avec sa hotte pleine de cadeaux. La fête se termina par une promenade en train avec le Père Noël et un grand goûter.

Une très belle journée de rencontre dans notre village, le sourire des enfants récompensant tous les bénévoles des associations et toutes les personnes présentes.

Les enfants invités, absents ce jour-là, pourront retirer leurs cadeaux à la mairie de Heugnes jusqu'au 28 février 2007.

Encore merci à tous ceux qui se sont investis pour que cette journée soit une vraie fête.

B.B

## FAMILLES RURALES HEUGNES

### Association en danger !

La vie de notre petit village est cadencée en partie par ses associations et les animations qui en découlent. C'est un maillon essentiel pour le dynamisme, les rencontres, la notoriété ...

Malheureusement, aujourd'hui nous risquons d'être affaiblis par la disparition de l'une d'entre elles : Familles Rurales. Mais, convaincus que toutes nos ressources ne sont pas utilisées, qu'il reste encore des réserves de bonnes volontés et d'engagement, nous en appelons à vous tous. Le souhait est de trouver une solution sur la manière de faire fonctionner cette association, rayonnante sur tous les âges, tous les secteurs d'activité : Ruche, rencontre, marche, échange, aide-ménagère, arbre de Noël.

Par le passé, c'est principalement les plus jeunes de notre village qui, grâce à l'existence de "Familles Rurales" ont bénéficié d'encadrement estival (ruche, camps, sorties piscine ...), de club des jeunes, d'arbres de Noël, de fêtes d'Halloween, marquant ainsi leur présence dans notre communauté.

L'association a permis depuis de nombreuses années la gestion des aides ménagères pour nos aînés créant ainsi quelques emplois. De façon périodique, danse, gymnastique, marche, rencontre festive, après-midi à thème... ont été mis en place au gré des envies et des besoins

Cette structure permet donc de réaliser de façon simple et rapide toute activité, toute initiative pouvant concerner une partie ou l'ensemble des habitants de notre commune ; aussi nous vous demandons de bien vouloir retourner au secrétariat de Mairie le questionnaire ci-joint au présent Carillon. **MERCI**

B.B

## VOLS DE FLEURS AU CIMETIERE

*Des vols de fleurs au cimetière ont été constatés. Une plainte va être déposée auprès de la gendarmerie. Le cimetière est un lieu qu'il convient de respecter .*

# CLUB DES AMIS DU JEUDI

## HEUGNES ANNÉE 2006



Jeux divers : belote, coinchée, scrabble, petits chevaux, dominos ... le jeudi tous les 15 jours à la Maison des Associations et sorties : spectacles, voyages, petites randonnées, pique-nique... dont voici le résumé en 2006

**5 janvier 2006** : Excellent repas traiteur servi à la Gare : 44 personnes présentes. Remise de 15 € sur le prix du repas aux adhérents.

**19 janvier** : Assemblée Générale sous la dynamique présidence de Mme Simone Rivol puis Galette des rois offerte par le Club. La cotisation annuelle est votée à 10 € et la participation aux goûters reste à 1 €.

**2 février** : Chandeleur au Club : crêpes, cidre, pétillant et chansons.

**27 Avril** : Journée complète : Randonnée le matin vers chez Mme Touzet, notre vice-présidente - Les Châtaigniers, les Besses- déjeuner à la salle offert. Préparé et servi par les membres du club. Il fut suivi de l'après-midi récréatif - 15 marcheurs, 38 participants.

**5 juin** : Tombola du club le Lundi de Pentecôte à la journée festive organisée par le comité des Fêtes de Heugnes. Excellente recette. Merci à tous les donateurs et participants.

**15 juin** : Voyage à Doué - la - Fontaine : sortie estivale avec 37 personnes. Départ à 7h30. Non loin de Chinon, nous passons près du site très discret de l'assainissement par roselières de la commune de Anché : ce système devrait prochainement équiper notre commune avec le minimum de nuisances possibles. Arrêt à Montsoreau et son joli point de vue au confluent de la Loire et de la Vienne. Puis, à 4 km de Doué, visite du village troglodyte de Rochemenier. Creusés en terrain plat pour extraire le falun qui amendait les terres, les excavations servirent à installer habitations et dépendances et même une chapelle. Repas en prolongement dans "les Caves de la Genevraie" avec menu typique et bougeoir sur la table. Avant le dessert petite promenade souterraine, intermède pour aller voir le four à pain au feu de bois et le fournil troglodyte où sont pétris et cuits les petits pains qui nous sont servis tout chaud tout au long du repas. Par ces journées de canicule, cette demi-journée passée en troglodyte fut des plus agréables et rafraîchissantes. L'après-midi : visite guidée du Musée des Anciens Commerces : odeurs, réclames, ambiance des boutiques de notre enfance aux antipodes des supermarchés actuels puis détente dans le jardin public du musée : cette vaste roseraie réputée avait une floraison éblouissante en ce 15 juin. Retour à Heugnes dans une ambiance amicale et joyeuse de chansons, avec un petit arrêt à Richelieu. Voyage : 45 € (adhérents : 30 €)

**7 septembre** : Journée sortie pique-nique à l'Etang Baron à Buzançais : Marche autour du lac, repas champêtre offert et jeux l'après-midi sous les frondaisons en cette chaude journée pour 31 personnes

**13 octobre** : Sortie Show-Vision à la Châtre : spectacle de musique, danse, chansons et très belles toilettes qui ne déçoit jamais : 41 participants avec remise de 15 € aux adhérents.

**30 novembre** : Banquet à l'Auberge de Heugnes concocté par notre Grand Chef local et un service irréprochable : 43 personnes, qui se sont déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine. Menu à 25 € (10€ pour les adhérents)

**9 décembre** : Participation habituelle au Téléthon

**Dimanche 10 décembre** : Notre Grand Concours de Belote : une salle pleine, de beaux morceaux de viande appréciés (2 porcs détaillés) et de nombreux lots préparés avec soin et générosité. Une réussite qui fait plaisir : merci à tous les donateurs, les préparateurs et les sympathiques joueurs qui nous sont fidèles d'une année sur l'autre.

**16 décembre** : Participation au Noël des enfants d'Heugnes : Toujours sur l'excellente initiative de Mme Brigitte Blanc et fédérant toutes les Associations communales, il a permis de voir un spectacle pour les enfants initié par Mme Fanny Beunza, suivi d'un lâcher de ballons , puis, très attendu, le Père Noël est arrivé par le petit train, comme il se doit dans une ancienne gare, avec une hotte chargée de friandises et de cadeaux. Courte et joyeuse promenade en train en compagnie du Père Noël et goûter final pour terminer cet après-midi de fête.

**2006 fut bien animé, 2007 devrait l'être tout autant, alors de Heugnes ou d'autres communes, n'hésitez pas, vous serez toujours les bienvenus au Club.**

*Les amis du Jeudi*

**CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIES  
PALMARES 2006**

<b>Monsieur et Madame PAULMIER MAXIME</b> 3, Les Essuyettes	1 <sup>ere</sup> catégorie 1 <sup>er</sup> prix
<b>Madame RIVOL Simone</b> 1 rte de Palluau	1 <sup>ere</sup> catégorie 2 <sup>ème</sup> prix
<b>Madame VANDENBOSSCHE Huguette</b> La Yagasse	1 <sup>ere</sup> catégorie 2 <sup>ème</sup> prix
<b>Monsieur CAMPBELL Keith</b> 9 La Haute Berthonnière	1 <sup>ere</sup> catégorie 3 <sup>ème</sup> prix
<b>Madame PETIT Muguette</b> 6 La Boulinière	2 <sup>ème</sup> catégorie 1 <sup>er</sup> prix
<b>Monsieur PLAUT André</b> 13 Le Gardon - Frit	2 <sup>ème</sup> catégorie 1 <sup>er</sup> prix
<b>Madame PASSIN Annick</b> 4 Les Charrauds	2 <sup>ème</sup> catégorie 2 <sup>ème</sup> prix
<b>Monsieur et Madame RABIER Michel</b> 2 La Boulinière	2 <sup>ème</sup> catégorie 2 <sup>ème</sup> prix
<b>Madame BAUDOIN Paulette</b> 7 La Haute Berthonnière	2 <sup>ème</sup> catégorie 3 <sup>ème</sup> prix
<b>Madame CHARBONNIER Danielle</b> 1 La Basse Berthonnière	2 <sup>ème</sup> catégorie 3 <sup>ème</sup> prix
<b>Madame HEBERT Valérie</b> 10 Les Essuyettes	2 <sup>ème</sup> catégorie 3 <sup>ème</sup> prix
<b>Monsieur BILLOT Bruno</b> 4 La Blanchardière	2 <sup>ème</sup> catégorie récompense
<b>Madame KANATCHIAN Christiane</b> Les Prés Chauveau	2 <sup>ème</sup> catégorie récompense
<b>Monsieur LESAGE Daniel</b> 9 rue de la Forge	2 <sup>ème</sup> catégorie récompense
<b>Madame CHARNY Bernadette</b> La Croix	4 <sup>ème</sup> catégorie 1 <sup>er</sup> prix
<b>Madame GARNIER Claudine</b> La Fond	4 <sup>ème</sup> catégorie 2 <sup>ème</sup> prix

Une récompense communale de 15€ est versée à chaque foyer participant (Conseil du 24/11/2006)